

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.11.2016

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal s'est réuni le vingt-deux novembre deux mil seize à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2016

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, GUINOT, PÉRINET, SAUTEREAU, TREGIDGO
MM. CINIÉ, DUMAS, PÉRINET

Absences : Mme MICHEL ayant donné pouvoir au Maire
MM. CROISARD et DÉPEINT

Secrétaire de séance : Mme CUSSAGUET

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Désignation des délégués au syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de l'Argentero Lizonne, du Confolentais, de Luxé-Cellettes-Villognon-Fontenille-Saint Groux, de la vallée de l'Or, de la vallée du Transon, de la région d'Aunac, de la région de Montemboeuf et de la région de Saint-Claud

M. le Maire indique au conseil municipal que M. le Préfet, par arrêté du 3 octobre 2016, porte création d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de l'Argentero Lizonne, du Confolentais, de Luxé-Cellettes-Villognon-Fontenille-Saint Groux, de la vallée de l'Or, de la vallée du Transon, de la région d'Aunac, de la région de Montemboeuf et de la région de Saint-Claud.

Cet arrêté fait mention, dans son article 6 de la composition du comité syndical. Monsieur le Maire donne lecture de cet article et précise que conformément à son article 2, les maires des communes du territoire sont concernés par l'exécution de cet arrêté et qu'il convient ainsi de procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour siéger au sein du collège territorial de la région de Saint-Claud.

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉSIGNE, comme délégués titulaires pour siéger au sein du collège territorial de la région de Saint-Claud :

✚ M. Éric CINIÉ et

✚ M. Jean-Luc DUMAS

3° - Création d'un poste en C.A.E.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que notre agent titulaire Jean-Luc BIGAUD étant en maladie depuis mai 2016, M. le Maire suggère d'embaucher un emploi CAE en CDD de 21 heures par semaine en contrat de 6 mois (renouvelable deux fois, sous conditions, dans la limite de 2 ans) : la période d'essai de ce contrat est d'un mois, la prise en charge par l'État d'une partie de la rémunération brute versée au salarié est d'environ 70% à 80% sur la base d'une liste de publics prioritaires et il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat à verser.

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

✚ ACCEPTE la création d'un poste en CAE dans les conditions énoncées

✚ INSCRIT cette dépense au budget 2016

✚ CHARGE M. le Maire de réaliser ce recrutement

4° - Vote des subventions communales 2016

M. le Maire rappelle que le budget prévisionnel 2016 sur l'article 6574 du chapitre 65 des dépenses de fonctionnement (subventions de droit privé) est de 3.100 € (595 € déjà engagés). Il rappelle également les principes du délit de prise illégale d'intérêts qui interdit, sous peine de nullité de la délibération, aux conseillers exerçant des responsabilités dans un organisme subventionné par la commune de prendre part aux délibérations et au vote de la subvention de cet organisme.

M. le Maire fait part au Conseil de l'ensemble des demandes de subventions reçues et de ses propositions. Après délibérations et votes (les conseillers et conseillères n'ayant pas pris part à ces éléments concernant les associations dont ils font partie du bureau), les subventions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Organisme	Subvention 2014	Subvention 2015	Proposition de Subvention 2016	Commentaire
ADMR	190	195	195	Idem année dernière revalorisé
Grande Famille Confolentaise	70	75	75	Environ 50 personnes de la commune bénéficiaires, besoins importants
Banque Alimentaire de Charente	90	95	95	
Grain de Sable	150	100	100	Soutien pour actions sur la RN141 entre Chasseneuil et Exideuil
Comité d'Animation de Suaux	30	0	0	Aucune autre subvention demandée.
Société de Chasse	115	115	115	Idem année dernière
Lycées Professionnel et E. Roux	60	70	70	70 € déjà engagés
Collège Louis Pasteur de Chasseneuil et Jean-Rostand	300	300	300	300 € déjà engagés
Collège de l'Enfant Jésus	60	65	65	0 € déjà engagés (voyage 1 enfant)
Collège Jean Michaud-Roumazières	60	65	65	0 € déjà engagés (voyage 1 enfant)
Ecole maternelle Chasseneuil	60	65	65	0 € déjà engagés (aucun voyage)
Ecole primaire E. Pascaud	70	65	65	0 € déjà engagés (aucun voyage)
Ecoles SIVOS Lussac/Nieuil	120	75	75	75 € déjà engagés (voyage 4 enfants)
OCCE Coopérative Scolaire / Foyer	75	75	75	0 € déjà engagés
CSCS + C.A.L.C. + ALSH	440	445	445	150 € déjà engagés (journées loisirs)
Office de Tourisme	30	30	30	Maisons fleuries
Association Solidarité Paysans	110	115	115	Demandé : 0,20€/habitant soit 71 €
Restaurants du Cœur	140	150	150	Idem année dernière revalorisé
Club des Aînés de Suaux	300	300	300	Idem année précédente, aide assurance, 45 adhérents dont 40 sur la commune
Centre social Le Chemin du Hérisson	80	100	100	Aide scolarisation et emploi des gens du voyage
APLI 16 – producteurs de lait	100	110	110	Soutien élevages
ADAPEI Charente	70	90	90	Services aux handicapés
Refuge de l'Angoumois à Mornac	80	90	90	Recueil chats et chiens errants du département
Association des Parents d'Elèves du SIVOS Lussac-Nieuil	50	30	30	Participation financière
Association Charente Limousine Environnement (éoliennes)	50	30	30	Plus de 10 membres sur la commune
Fondation du Patrimoine	0	50	50	Entretien du patrimoine
Ligue contre le cancer	0	50	30	Cause nationale
Association des Parents d'Elèves de l'école primaire Genouillac-Fontafie	0	0	30	Participation financière
Comité des usagers du Territoire de la Météorite	0	0	30	Animations et promotion des associations du territoire
Campus CIFOP (CCI d'Angoulême)	0	0	50	2 apprentis habitant la Commune en 2016
Réseau RASED de Chasseneuil et Roumazières	0	0	30	Aide aux élèves en difficultés : 10 scolarisés sur la commune
Association des Anciens Combattants FNCR - section Nieuil	0	0	30	Aide ponctuelle pour commémoration du 10 et 11/11/16
TOTAL	2 900 €	2 950 €	3 100 €	

5° - Création d'emploi d'agent recenseur

Pour réaliser le recensement obligatoire de la population en 2017 et en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et permettant de recruter du personnel en contrat à durée déterminée pour besoins occasionnels ou saisonniers, M. le Maire précise au Conseil qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent recenseur non-titulaire pour réaliser cette opération qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017 avec 2 journées de formation préalable début janvier 2017.

M. le Maire propose de reconduire les mêmes conditions de rémunération qu'en 2012, à savoir :

- ✚ CDD de 1,5 mois avec 2 jours de formation de 7h/jour et du 19/01 au 18/02 inclus à 35h/semaine
- ✚ Rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 pour la catégorie C (indice majoré 321 correspondant au SMIC)
- ✚ Prime de congés payés

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte de créer ce poste aux conditions proposées ci-dessus.

6° - Questions et informations diverses

- a) M. le Maire présente au Conseil le compte administratif 2015 et le rapport sur le prix et la qualité du traitement des déchets. Il précise que ce rapport est consultable au public au secrétariat.
- b) Le recensement 2017 de la population aura lieu du jeudi 19 janvier 2017 au samedi 18 février 2017. Un agent recenseur sera recruté pour cette occasion, il s'agit de Mme Agnès FRUGIER, demeurant à La Saille et dont une copie de sa carte officielle de mission sera présente dans le prochain bulletin municipal. M. le Maire remercie d'avance tous les habitants de lui réserver leur meilleur accueil
- c) M. le Maire rappelle qu'il est possible à tous d'adhérer en Mairie aux associations Grain de Sable (2 €/an : déviation RN141) ou Charente Limousine Environnement (3 €/an : éoliennes).
- d) M. le Maire rappelle les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques) :
 - CCP : Pas de date fixée (visite de villages en juin tous les 2 ans : juin 2018)
 - CCID : Pas de date fixée (prévue en avril 2017)
 - CBAO : Pas de date fixée
 - BCA + VSE : Pas de date fixée
 - CCFA : Pas de date fixée
- e) Points majeurs des réunions communales :
 - Aucun
- f) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 - Aucun
- g) Calendrier des événements publics à venir :
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 22 novembre matin
 - Galette/Vœux de la municipalité : dimanche 15 janvier 2017 à 11h (Salle Polyvalente)
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 17/01/17 matin
 - Repas des aînés : dimanche 19 février 2017 à 12h (Salle Polyvalente)
- h) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
 - Ré-aménagement du jardin du souvenir avec un puit de dispersion et galets

La séance est levée à 22h15 et la prochaine séance est prévue le mardi 17 janvier 2017 à 20h30.